



## Question sur le mandat de délégué

Par **didmun**, le **27/07/2011** à **01:01**

Bonjour

Je travaille dans une entreprise de transformation de métaux de 80 personnes  
Actuellement nous avons une délégation unique dans l'entreprise (CE-DP-DS)  
Pour postuler au premier tour d'élection des délégués il faut donc être adhérent syndical.

Ma question :

Hypothèse : Je suis syndiqué , et je suis élu représentant aux prochaines élections,

Les élections ayant lieu tous les quatre ans,

Si je décide de résilier mon adhésion au syndicat au bout d'un an,

Conserverai-je, quand même mon statut de délégué (CE+DP)

Merci d'avance de votre réponse.

Par **julius**, le **29/07/2011** à **23:12**

Bonsoir,

Pourquoi ce syndiqué pour le premier tour ?

Autant vous présenter en candidat libre pour le deuxième tour...

Enfin si cette pratique est pour faire barrage à un syndicat , les salariés seront suffisamment grand pour plébisciter le 1er tour et le deuxième tour aura FORCÉMENT lieu!

Je ne comprends pas votre logique

Par **Cornil**, le **30/07/2011** à **23:13**

Bonsoir didmun

Il n'est nullement obligatoire d'être syndiqué pour se présenter au premier tour, il suffit d'être sur une liste présentée par une organisation syndicale , ce qui n'exige nullement l'adhésion (enfin, là chaque syndicat fait ce qu'il veut, mais rares sont les listes dans les PME qui ne contiennent que des syndiqués).

**NUANCE IMPORTANTE!**

Maintenant pourquoi cet antisindicalisme? tu pense pouvoir être plus utile aux salariés tout seul sans avoir l'appui et les informations d'une organisation syndicale?

Les patrons ne se posent pas ces questions: ils cotisent au MEDEF!

Par **didmun**, le **02/08/2011** à **01:02**

Merci beaucoup de vos réponses

Le probleme est que au premier tour des elections les organisations syndicales sont prioritaires pour présenter les candidats

Dans cette hypothese je n'ai aucune chance d'etre élu

Je souhaite simplement représenter mes collegues sans avoir une etiquette syndicale collée sur le front

Syndicats qui pour mon avis sont d'une efficacité douteuse , tout du moins dans mon entreprise, les syndicalistes "officiels" actuellement en poste etant à la botte de la direction ...

Merci de vos reponses

Par **Cornil**, le **02/08/2011** à **01:27**

bonsoir "didmun"

il y a sûrement d'autres organisations syndicales que celles que tu décris "officielles" dans ton entreprise , à la botte du patron.

Mais enfin, si tu veux faire la guerre contre TOUS les syndicats , considérant qu'ils sont nuisibles, c'est une démarche personnelle de ta part dans laquelle je ne peux t'aider.

C'est souvent d'ailleurs une démarche appuyée par les patrons, donc impliquant d'être "à leur botte"!

Je ne te souhaite pas évidemment bonne chance dans cette guerre anti-syndicats.

Par **julius**, le **02/08/2011** à **09:27**

Bonjour Didnum,

J'appuierais les propos de Cornil, sachant que le mot d'ordre est "divisé pour mieux régner" dans un climat social et économique difficile , et individualiste.

Ton comportement laisse à entrevoir que tu veux aider les autres et non pas forcément voir

que tes propres intérêts , ce qui le fer de lance de toute organisation syndicale.

Comme le dit Cornil , il y a d'autres centrales syndicales , et tu peux contrer celle te paraissant litigieuse en appuyant avec l'aide de tes collègues sur cette démonstration.

Mais dans une organisation syndicale ,c'est le représentant ( DS généralement) qui donne l'image , et non le syndicat.

Tu peux aussi contacter les responsables de cette centrale pour discuter avec eux des positions de leurs représentants syndicales.

Tu serais peu être alors surpris de savoir que certaines attitudes ne sont pas soutenus par les dits syndicats.

Quoiqu'il en soit , si ta démarche est pour l'aide des autres (et l'oubli de soi même) , bienvenue dans l'univers chaotique du syndicalisme.

Si en revanche , comme le dit Cornil, tu as décidé de casser du syndicat , alors , je te souhaite bien du plaisir ( face à ton employeur).

L'union fait la force , et non l'individualisme.

Par **savoie**, le **02/08/2011** à **17:10**

Bonjour,

J'aimerais ajouter quelques commentaires à cet échange,étant moi même syndiquée depuis plusieurs années.Il est vrai qu'il n'est pas obligatoire d'être syndiqué pour être sur une liste mais entre la théorie et la pratique bonjour! Le DS fait un peu comme il veut..Et je ne pense pas que la personne qui pose la question veuille casser du syndicat.Je suis syndiquée parce que je crois plus au collectif qu'à l'individuel mais je constate cependant que les groupes syndicaux sont souvent très réticents à toute forme de questionnement...Je parle de mon vécu dans mon lieu de travail et je ne suis pas surprise des doutes et des remarques exprimées ici.Les réponses faites me semblent un peu trop carrées et je souhaite les nuancer,toute syndiquée que je suis.